

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 JUIN 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 3 juin, à 20h, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr POLLEFOORT.

Présents : Mme D'Agostini, Mme Marienne, Mme Lemée, Mme Yvon, M. Béatrix, M. Bellanger, M. Briffaut, M. Choplin, M. Guitton, M. Leffray ; M. Pollefoort, M. Poulain, M. Tabellout

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Stéfanello, Mme Tolmont (pouvoir à Mme Lemée)

Secrétaire de séance : M. Tabellout

### **Approbation du PV du 8 avril 2019**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le PV du 8 avril 2019

### **1 – SALLE MULTIFONCTIONS : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF ET DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE (DELIBERATION)**

Suite à la réunion de la commission salle Multifonctions, les membres du conseil municipal sont invités à valider l'avant-projet définitif et autoriser le maire à signer le permis de construire et à donner son accord pour le déposer.

La commission propose d'installer une scène amovible encastrable au sol pour donner la possibilité s'il y a lieu d'accueillir jusqu'à 230 personnes.

Pour des questions de visibilité, l'entrée et la sortie du parking se situera sur la même zone, à l'extrémité du stationnement.

Enfin, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rencontré le service aménagement du territoire de la Mans métropole. Celui-ci intégrera l'aménagement du parvis et la zone mobilité réduite en même temps que l'aménagement de l'arrêt de bus et l'abri bus.

Après délibération, le conseil municipal valide l'avant-projet définitif et charge le maire de déposer le permis de construire. 14 voix pour.

### **2 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LE PROJET DE SEJOUR EN CROATIE DES ADOS. (DELIBERATION)**

Lors de la séance du 8 avril dernier, le conseil municipal a délibéré pour accueillir des jeunes de la junior association pour des travaux de peinture en échange d'une subvention leur permettant de financer une partie de leur séjour en Croatie.

Deux jeunes ont passé 2 jours ½ à repeindre la structure de jeux pour enfants (avec banc + poubelle). Compte tenu du temps travaillé passé le maire propose de fixer le montant à 170 €.

Après délibération, Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 170 € à la junior association.

### **3 - VENTE DU TERRAIN COMMUNAL – DELIBERATION A COMPLETER (DELIBERATION)**

Le sujet est reporté – nous n'avons pas reçu la réponse des domaines.

### **4 – ECOLE – RESTAURANT SCOLAIRE : REMPLACEMENT DE PERSONNEL (INFORMATION)**

Monsieur Pollefoort informe les membres du conseil municipal que la personne recrutée pour la surveillance du repas du midi partie en avril, a été remplacée au 23 avril.

De plus, l'agent ATSEM va être en arrêt à compter du 4 juin. Elle sera remplacée pendant son arrêt.

## **5 – GALA DES SENIORS**

Monsieur le Maire a été interpellé sur le fonctionnement du gala organisé par Le Mans Métropole. Chaque commune décide ou non de prendre en charge ce spectacle pour ses aînés de plus de 65 ans. Pourquoi Fay ne prend pas en charge tout ou partie du spectacle ?

Le maire invite le conseil à se prononcer sur une prise en charge du spectacle. Après échanges et délibération, les membres du conseil municipal décident de ne pas prendre en charge le spectacle compte tenu que la commune invite ses aînés à un repas annuel contrairement au Mans qui n'organise pas de repas des aînés.

Toutefois, le conseil municipal précise que s'il avait connaissance de personnes en difficulté financière, il pourrait prendre en charge le spectacle.

## **6 - COMMISSIONS LE MANS METROPOLE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal est invité à donner son avis sur :

Le Règlement Local Publicitaire communautaire (RLPc) et le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) : celui-ci émet un avis favorable

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Fleurissement**

Mr Pollefoort et Mr Briffaut se sont rendus à une réunion sur le thème « concours des villages fleuris ». Ils expliquent que, sans entrer dans concours, il serait intéressant de penser au fleurissement de la commune en y intégrant la population (fleurissement en pied de mur le long des maisons, ....).

Cette démarche pourrait être entreprise en collaboration avec le Mans Métropole, dans le cadre du réaménagement du centre bourg.

### **Circulation routière**

Monsieur Pollefoort informe le conseil qu'il rencontre, jeudi 6 juin, les représentants de le Mans Métropole (service voirie) et du département pour discuter de la traversée des poids lourds dans le centre bourg.

La séance est levée à 21h40.